



Auvergne-Rhône-Alpes : première région de France dans l'artisanat de fabrication

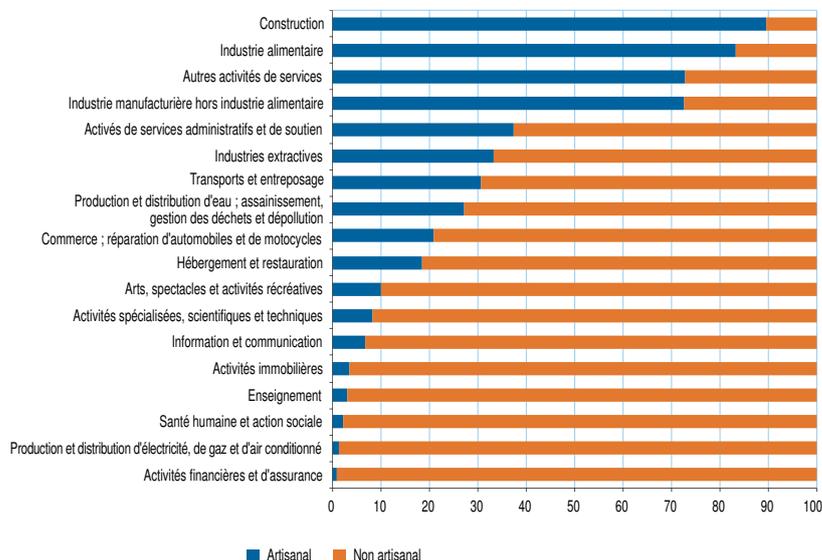
En Auvergne-Rhône-Alpes, 170 000 établissements artisanaux exercent leur activité pour un total de 355 000 emplois, dont 260 000 salariés. Les activités artisanales, très diversifiées, sont destinées pour deux tiers à satisfaire les besoins locaux des résidents et des touristes. Avec 110 000 salariés, le bâtiment est le premier employeur du territoire. Les services, deuxième secteur en volume d'emploi, couvrent un champ d'activités large, qu'ils s'adressent aux particuliers ou aux entreprises. Le secteur de la fabrication emploie 60 000 salariés en Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui témoigne de la spécificité industrielle de la région. Les emplois du secteur de l'alimentation se retrouvent, quant à eux, majoritairement dans les boulangeries-pâtisseries.

Benjamin Beaumont, Henri Lavergne, Insee

Pour obtenir le statut artisanal, une entreprise doit remplir deux conditions : employer moins de 10 salariés au moment de son immatriculation et exercer à titre principal ou secondaire une activité figurant sur une liste établie sur décret en Conseil d'État. Ces activités se regroupent en quatre grandes familles : l'alimentation, qui comprend par exemple les boulangeries et les boucheries ; le bâtiment, qui regroupe notamment les activités de maçonnerie et d'aménagement et de finition ; la fabrication, au sein desquels se trouvent des activités aussi diverses que la plasturgie et la bijouterie-joaillerie ; les services, à l'instar de la coiffure ou de la réparation automobile.

1 Plus de 7 établissements sur 10 sont artisanaux dans quatre sous-ensembles économiques

Poids des établissements artisanaux par sous-ensemble économique (en %)



de l'économie : les 170 000 établissements artisanaux d'Auvergne-Rhône-Alpes représentent 30 % de l'ensemble des établissements du secteur marchand non agricole. En particulier, les établissements artisanaux occupent une place très importante dans la construction, où ils représentent 9 établissements sur 10 (figure 1). La part d'établissements artisanaux est également élevée dans l'industrie alimentaire et le reste de l'industrie manufacturière. Dans ces deux secteurs, les établissements artisanaux se caractérisent par leur petite taille : en moyenne 3 salariés, contre respectivement 23 et 40 salariés dans les établissements non artisanaux. Enfin, l'artisanat est également prédominant dans les activités de services personnels, principalement les activités de réparation ou les soins à la personne.

Une présence artisanale forte dans les pôles économiques et leur périphérie

En nombre d'établissements artisanaux, Auvergne-Rhône-Alpes figure au second rang des régions derrière l'Île-de-France et devant Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au total, 13 % des établissements artisanaux français exercent sur le territoire régional. Présents sur l'ensemble du territoire, ils sont néanmoins répartis de manière assez inégale (figure 2), leur part dans l'ensemble du secteur marchand variant de 25 % dans la zone d'emploi du Mont-Blanc à 43 % dans celle d'Ambert.

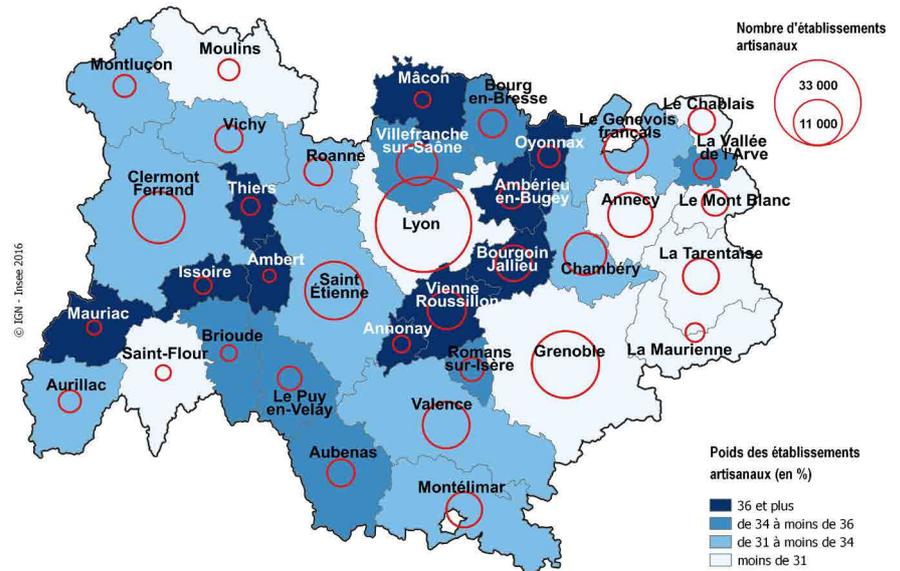
Même si les grandes agglomérations concentrent les plus forts volumes d'établissements, l'artisanat y pèse peu dans l'ensemble du secteur marchand. En effet, la structure économique de ces pôles d'activité est très diversifiée. Le poids de l'artisanat est également faible dans le massif alpin, composé de zones d'emploi peu industrialisées. Inversement, en périphérie des pôles, le poids des établissements artisanaux dans l'ensemble de l'économie est plus fort, même s'ils sont peu nombreux. C'est en particulier le cas à Ambert, Ambérieu-en-Bugey et Oyonnax où 40 % des établissements sont artisanaux.

355 000 emplois artisanaux, salariés et non salariés, en Auvergne-Rhône-Alpes

L'artisanat régional emploie 355 000 personnes ; parmi elles, 73 % sont salariées. Avec 155 000 emplois au total, le secteur du bâtiment est le plus grand pourvoyeur d'emplois. Viennent ensuite les services, qui concentrent près de 100 000 emplois. Ces deux familles d'activité représentent plus de 70 % de l'emploi artisanal. Elles se

2 Les pôles urbains concentrent les plus forts volumes d'établissements artisanaux

Nombre d'établissements par zone d'emploi et poids dans le secteur marchand non agricole



Source : Insee, REE 01/01/2014

NB : La zone d'emploi de Mâcon présente en partie dans la région est représentée ici intégralement.

distinguent par leur part importante d'emplois non salariés (un emploi sur trois). Les travailleurs de ces deux secteurs sont souvent des indépendants, comme en témoigne la forte proportion d'entreprises individuelles, forme juridique associée à plus de la moitié des établissements. À l'inverse, la fabrication et l'alimentation sont davantage structurées autour de sociétés, et plus de 8 emplois sur 10 sont salariés. La fabrication fait travailler 70 000 personnes, alors que les emplois de l'alimentation (qui n'incluent pas la fabrication de plats à emporter, voir Encadré) sont au nombre de 33 000.

Deux emplois artisanaux sur trois destinés aux besoins locaux des résidents et touristes

Les deux tiers des activités artisanales salariées sont destinées à satisfaire les besoins locaux des résidents et des touristes. On parle alors d'emplois présents. Ces activités concernent la quasi-totalité du bâtiment et plus de 80 % des emplois salariés de l'alimentation. Certains services artisanaux, tels les soins personnels et la réparation automobile, s'adressent également en priorité à la population du territoire.

En revanche, 92 000 salariés artisanaux exercent des activités qui s'adressent à des entreprises amenées à vendre leur production au-delà des frontières régionales. Ainsi, le secteur de la fabrication, qui regroupe des entreprises industrielles et de sous-traitance industrielle, relève de cette sphère dite productive. Le reste est principalement composé d'activités de services, tels que le nettoyage de bâtiments, ou des emplois de l'alimentation comme la transformation alimentaire.

La géographie de l'emploi salarié productif reflète naturellement celle des sites industriels régionaux (figure 3). C'est particulièrement le cas de trois zones d'emploi : la vallée de l'Arve, Thiers et Oyonnax, où plus de la moitié des salariés artisanaux appartiennent à la sphère productive. C'est le cas aussi de plusieurs zones d'emploi au centre de la région, dont celle de Saint-Étienne : 40 % de l'artisanat salarié y occupe des emplois productifs, soit 10 000 salariés (au second rang derrière Lyon). À l'ouest du territoire, moins urbain, et dans le massif alpin, à dominante touristique, l'emploi présentiel domine, regroupant plus de 70 % des emplois salariés.

La région au premier plan dans le domaine de la fabrication

Auvergne-Rhône-Alpes occupe le premier rang des régions françaises dans le domaine de l'artisanat de fabrication, avec 59 000 artisans salariés : un emploi salarié national de ce secteur sur cinq se trouve dans la région (figure 4). La région est le premier pourvoyeur d'emplois artisanaux dans la métallurgie, devant Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Ce type d'artisanat possède des ancrages historiques marqués dans la région. Ainsi, la vallée de l'Arve est reconnue pour son poids dans le domaine du décolletage et la qualité de ses produits. Elle abrite 850 emplois salariés artisanaux dans ce secteur. La zone d'emploi de Mâcon est spécialisée dans la fabrication de carrosserie et remorques (400 salariés), celle de Thiers dans la coutellerie (250 salariés). Au-delà de ces caractéristiques locales, le

plus fort volume d'emploi salarié régional dans la métallurgie concerne la mécanique industrielle (6 800 salariés), une activité d'usinage complémentaire au décolletage.

Les autres domaines reflètent également les traditions industrielles locales. Ainsi, la zone d'emploi d'Oyonnax se démarque dans la plasturgie (1 100 salariés artisanaux). L'industrie textile est une spécificité des zones d'emploi de Saint-Étienne, Roanne et Vichy.

Le bois l'ameublement et l'imprimerie génèrent au total 10 000 emplois salariés. Enfin, la fabrication de prothèses dentaires concentre 2 600 emplois salariés dans la région.

En lien avec cette histoire industrielle, les établissements de la fabrication sont plus anciens que dans les autres secteurs : la moitié ont plus de dix ans. Parallèlement, ces structures sont plus grandes qu'ailleurs : 8 % des établissements ont plus de 10 salariés. Ils rassemblent près de 60 % des emplois salariés. Créés initialement avec moins de 10 salariés, les établissements peuvent en effet demander à rester artisanaux au-delà de cette limite en exerçant un droit de suite.

Le bâtiment, premier employeur artisanal de la région

Avec 110 000 salariés, le secteur du bâtiment concentre le plus grand nombre d'emplois artisanaux, essentiellement ouvriers. Ils se partagent entre les travaux de finition (un tiers des artisans salariés), dans des activités comme la serrurerie ou la menuiserie, et d'autres travaux de construction spécialisés, parmi lesquels les travaux de charpente et de maçonnerie (29 % des salariés du bâtiment). Les travaux d'installation (électricité, plomberie) occupent un quart d'entre eux.

Les activités du bâtiment sont complémentaires les unes des autres et affichent une répartition géographique assez homogène. La démographie du territoire est le moteur logique de l'emploi du secteur, qui concentre près de la moitié des emplois salariés dans les quatre grands pôles économiques régionaux (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint-Etienne).

Des services artisanaux très diversifiés

Les activités de services sont le deuxième secteur artisanal en volume d'emploi (66 000 salariés). Celui-ci se caractérise par sa diversité. On distingue deux types de services : les services aux particuliers et les services aux entreprises.

Les premiers se composent pour l'essentiel de quatre familles d'activité. Les travaux d'entretien et réparation de véhicules automobiles représentent le quart des emplois salariés artisanaux de service. Il en est de même pour les soins personnels, consacrés principalement à la coiffure. Les autres services personnels rassemblent principalement les soins de beauté et la blanchisserie-teinturerie. Les services de transports en ambulance et taxi représentent respectivement 4 300 et 2 200 artisans salariés. Enfin, le secteur de la réparation (autre qu'automobile) totalise un nombre de salariés modeste (1 500) mais couvre un vaste champ d'activités : réparation d'ordinateurs, de cycles, d'articles d'habillement. L'ensemble de ces services de proximité répond aux besoins des personnes présentes sur le territoire : la localisation des emplois est ainsi logiquement liée aux caractéristiques de la population.

Les services aux entreprises comprennent deux grandes familles d'activité. La première concerne les activités de nettoyage, essentiellement le nettoyage intérieur de bâtiments tels les bureaux ou appartements. Ces services représentent 14 000 emplois salariés, presque autant que les soins personnels. Ils sont liés à l'intensité de l'activité économique. La zone d'emploi de Lyon concentre ainsi le tiers de ces emplois. Les lieux touristiques, où les services d'hôtellerie sont développés, génèrent aussi beaucoup d'emplois dans ce domaine. La seconde famille de services aux entreprises est la réparation et l'installation de machines et d'équipements, une activité industrielle très spécialisée. Le

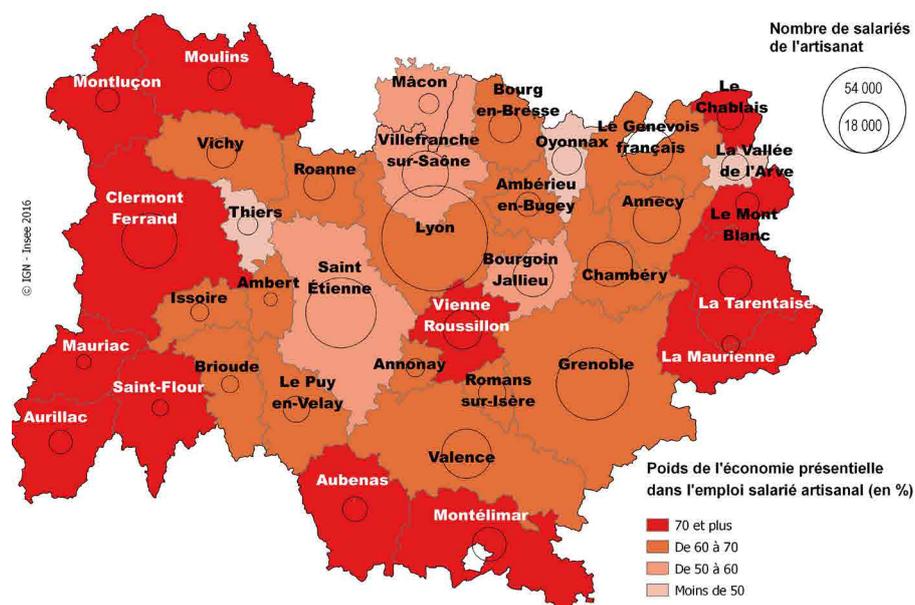
volet « installation » totalise 4 800 salariés et consiste notamment à mettre en place des chaudières de type industriel. Le volet « réparation » (3 200 emplois salariés) concerne par exemple les machines-outils.

La boulangerie-pâtisserie, principal employeur du secteur de l'alimentation

Les établissements du secteur alimentaire sont structurés de manière assez différente des autres : ils ont davantage recours au salariat. C'est le cas des deux tiers des établissements, contre moins de la moitié dans les autres secteurs. La nature même des activités exercées, qui nécessitent souvent un travail en équipe, est un élément d'explication. Ainsi, le fonctionnement d'une boulangerie suppose à la fois un savoir-faire purement artisanal, celui du boulanger, et une fonction commerciale, celle de la vente. La boulangerie-pâtisserie est le sous-ensemble fort du secteur : elle concentre 17 000 emplois salariés (soit 60 % des salariés dans les métiers de bouche). Les autres emplois salariés concernent principalement le commerce de détail en magasin spécialisé (dont font partie les boucheries avec 4 200 salariés) et la transformation et conservation de viande, aussi bien que la préparation de produits à base de viande (comme les charcuteries, avec 1 200 salariés). La restauration de type rapide, essentiellement la fabrication de plats à emporter, n'est pas pris en compte dans le dénombrement de ces emplois ; les établissements artisanaux de ce secteur concentrent environ 3 000 salariés.

3 Deux tiers des salariés travaillent à satisfaire les besoins locaux

Volume de salariés de l'artisanat et pourcentage des emplois artisanaux consacrés à l'économie présentielle



Sources : Insee, REE 01/01/2014, Clap 2013

NB : La zone d'emploi de Mâcon présente en partie dans la région est représentée ici intégralement.

La croissance du tissu artisanal se maintient

Le tissu d'établissements artisanaux est en expansion. En 2014, on compte près de 50 000 établissements de plus que dix ans auparavant. Toutefois, le rythme de croissance est légèrement inférieur à celui de l'ensemble du secteur marchand. Il s'établit à 3,3 % par an, soit 0,5 point de moins. L'emploi salarié affiche un maintien global sur ces quatre dernières années. C'est le cas en particulier du secteur de la fabrication, qui n'a pas enregistré de baisse significative depuis 2010 après les difficultés qu'il a connues en 2008. L'alimentation se démarque par une légère croissance de l'emploi salarié ces dernières années. La bonne santé de ce secteur est confirmée par la relative pérennité de ses établissements. Ceux créés en 2011 ont en effet un taux de survie à trois ans de 54 %, soit 7 points de plus que l'ensemble des établissements artisanaux régionaux.

Les établissements créés dans le secteur de la fabrication affichent une pérennité légèrement supérieure à la moyenne des établissements artisanaux. C'est dans le bâtiment et les services que celle-ci est la plus faible (respectivement 47 % et 44 %). Le taux de survie des établissements artisanaux est assez proche de celui de

l'ensemble des établissements régionaux. Il est significativement plus faible que celui des entreprises (ensemble d'établissements) qui peut dépasser 60 %.

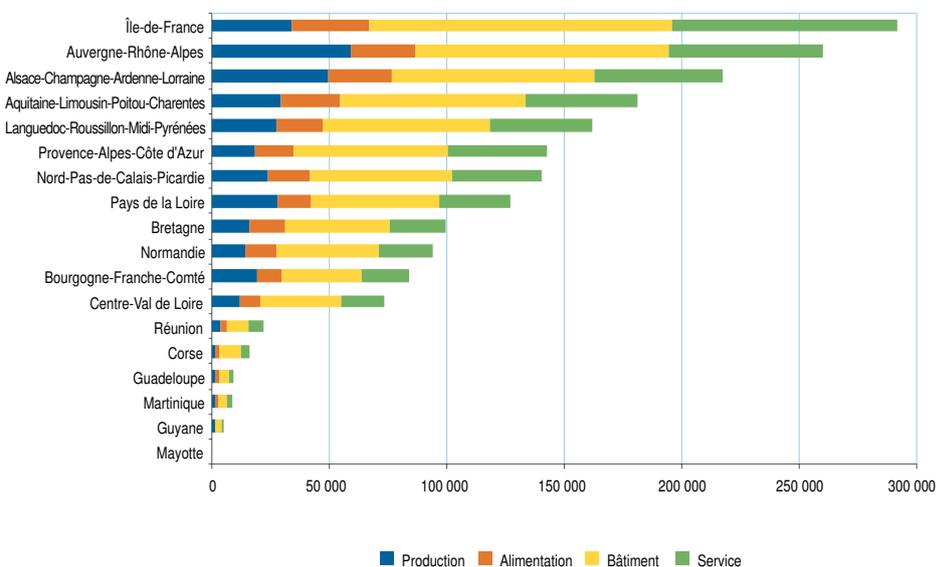
Champ des établissements artisanaux

Une entreprise artisanale est une entreprise figurant au répertoire des métiers et de l'artisanat. Est inscrite dans ce répertoire « toute personne physique ou morale qui n'emploie pas plus de 10 salariés au moment de son inscription et qui exerce à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services figurant sur une liste établie par le Conseil d'État. »

Dans cette étude, les statistiques sur le nombre d'établissements sont calculées sur l'ensemble des établissements artisanaux (c'est-à-dire figurant au répertoire des métiers), qu'ils exercent cette activité à titre principal ou secondaire. Le calcul des emplois artisanaux repose sur les entreprises dont l'activité artisanale est exercée à titre principal (c'est-à-dire consacrant la majorité de leur chiffre d'affaires à une activité artisanale). Les sources utilisées ne permettant pas de repérer ces entreprises de manière parfaite, la détermination des établissements exerçant une activité artisanale à titre principal est appréhendée en deux temps. On identifie les établissements artisanaux dont le code NAF est en correspondance totale avec la nomenclature d'activités artisanales (NAFA), soit 327 codes d'activités, ainsi que les établissements du code 8130Z (services d'aménagement paysager) qui exercent pour la plupart une double activité de maçonnerie générale. Ces établissements constituent un noyau dur sur lequel sont calculées les données d'emploi. Les 20 codes NAF se situant partiellement dans le champ de l'artisanat (parmi lesquels se trouve la fabrication de plats à emporter) sont exclus de ce noyau dur.

4 La région au premier rang dans le domaine de la fabrication

Nombre de salariés de l'artisanat par région et famille d'activité



Sources : Insee, REE 01/01/14, Clap 2013

Mesure de l'emploi artisanal

On distingue deux types d'emploi, salarié ou non-salarié. L'emploi non-salarié fait l'objet d'une estimation à partir de la forme juridique des établissements. L'emploi total (salarié et non-salarié) est calculé de manière globale pour chacune des quatre grandes familles artisanales. Les autres analyses d'emploi portent uniquement sur les salariés.

Pour en savoir plus :

- « Conjoncture et chiffres clés de l'artisanat rhônalpin. Édition 2015 », Chambre de métiers et de l'artisanat, <http://www.crma-auvergnerrhonealpes.fr/>
- « Chiffres clés de l'artisanat 2015 », Direction générale des entreprises (DGE)
- « Tableaux de l'économie française 2016, fiche sur l'artisanat », Insee, <http://www.insee.fr/fr/>

